

# CHARTRE D'UTILISATION DES JEUX VIDEO POUR LES MINEURS DANS LES MEDIATHEQUES DE LA VILLE DE CANNES



Les médiathèques Noailles et Ranguin mettent à ta disposition sur réservation du mardi au samedi de 14h30 à 16h30 des consoles – Wii U, Playstation3 et Nintendo 3DS XL- avec plus de 250 jeux vidéo et des tablettes numériques, réparties sur les deux sites. Les médiathèques organisent également une Game party tous les mercredis et samedis de 14h30 à 16h30 pendant les vacances scolaires. La présente charte est évolutive et soumise à l'acceptation du règlement intérieur des médiathèques de la Ville de Cannes.

## **Tu viens jouer aux jeux vidéo ? Voici quelques règles importantes que toi et tes parents devez connaître**

- 1.** Les consoles et jeux vidéo sont exclusivement en prêt et consultation sur place. Tu ne peux pas les emprunter à la maison.
- 2.** Pour jouer aux jeux vidéo, tu dois avoir au moins 6 ans et disposer d'une carte d'inscription multimédia à jour.
- 3.** Remplis la partie du formulaire ci-joint qui te concerne et donne-le à l'un de tes parents pour qu'il le complète à son tour. L'un de tes parents devra t'accompagner pour le remettre à l'accueil de la médiathèque ; il devra aussi présenter sa carte d'identité.
- 4.** Appelle-nous au 04.97.06.44.83 - Médiathèque Noailles - et au 04.97.06.49.90 - Médiathèque Ranguin - pour t'inscrire sur la liste des joueurs. Tu peux aussi inscrire un ami.
- 5.** Tu peux jouer pendant une heure.
- 6.** Présente ta carte pour choisir ta console et ton jeu.
- 7.** Le bibliothécaire te prête une console et installe les jeux.
- 8.** A partir de 7 ans, tu peux jouer en 3D.
- 9.** On donne ta place au bout d'un quart d'heure de retard.
- 10.** Tu dois faire très attention au matériel, sinon tes parents devront le remplacer par un appareil de la même marque et du même type en cas de casse.
- 11.** Si le matériel fonctionne mal, demande de l'aide au bibliothécaire.

**12.** Respecte les gens autour de toi et ne parle pas trop fort. Le bibliothécaire peut mettre fin à la séance si tu te comportes mal ou ne respectes pas les règles de fonctionnement. Si ta mauvaise conduite se reproduit, tu peux être exclu temporairement ou définitivement du service.

**J'ai compris les règles de la Charte d'utilisation des jeux vidéo et je m'engage à les respecter**

Nom : Prénom :

Date de naissance :

N° de carte :

Signature

**Partie à remplir par le représentant légal pour les usagers mineurs**

Je soussignée M., Mad.

Prénom :

Adresse :

Tél :

Autorise mon enfant à jouer aux jeux vidéo. Je déclare que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale lui déconseillant la pratique du jeu vidéo. Enfin, la médiathèque se décharge de toute responsabilité civile en cas d'accidents physiques éventuels (chutes, bousculades...) durant les séances de jeux vidéo.

**A Cannes, le**

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**